

## CONVENTION 2023-2024

1. Le jardin d'enfants accueille les enfants dès 30 mois révolus. La rentrée scolaire a lieu **le lundi 21 août 2023**.
2. Des groupes d'environ 8 à 15 enfants au maximum sont formés. L'accueil des enfants est assuré par une éducatrice, ainsi qu'une auxiliaire.
3. En cas d'absence, l'éducatrice concernée doit en être informée (par téléphone au **078 812 59 00** dès 8h30 pour les matinées ou dès 13h30 pour les après-midis). **Les absences ne sont pas remboursables.**
4. Lorsqu'une tierce personne vient rechercher votre enfant, nous vous demandons d'en informer l'éducatrice concernée. L'équipe éducative se réserve le droit de demander une pièce d'identité à la personne que vous indiquez. En aucun cas, nous ne laisserons votre enfant repartir avec une personne inconnue.
5. Les parents sont invités à participer à la soirée d'information et aux activités organisées par l'équipe éducative pendant l'année.
6. Par l'inscription de votre enfant, **vous devenez automatiquement membre de l'association** et à ce titre, nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de **notre assemblée générale** qui se tient dans le courant du mois de novembre.
7. Chaque enfant doit être couvert pour d'éventuels dégâts par une assurance «responsabilité civile» personnelle.
8. En cas d'accident, seule l'assurance «accident» de l'enfant est compétente.
9. En cas de problème médical d'urgence, l'équipe éducative peut alarmer le numéro 144 (service de sauvetage, ambulance) et ceci à vos frais.
10. Dans le courant de l'année, il nous arrive souvent de photographier les enfants. Un-e photographe vient également faire des portraits. Nous vous assurons que ces photos restent dans le cadre interne du jardin d'enfants ou, en cas de publication (par exemple sur internet), que les visages des enfants sont floutés. Vous pouvez en tout temps consulter ces images.
11. Votre enfant est inscrit pour l'année scolaire. En cas de désistement, le parent responsable **en informe le comité par écrit** au moins un mois à l'avance. **Le trimestre commencé est dû.**

12. Les paiements doivent impérativement être réglés à la date demandée à chaque trimestre, ceci afin de garantir la place de votre enfant. En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit de **refuser** votre enfant.
13. Le prix par demi-journée est fixé à Fr. 26.- et doit être **payé à l'avance, par trimestre**. Un rabais de 20% est accordé à partir de et sur le 3<sup>ème</sup> jour de fréquentation.
14. Une taxe trimestrielle de Fr. 15.- est perçue pour le matériel de bricolage et les frais administratifs.
15. Les communes de Grandcour, Missy et Chevroux nous subventionnent. Pour les enfants issus d'autres communes, un forfait de Fr. 120.- par année est perçu. Celui-ci est réparti sur les quatre trimestres à raison de Fr. 30.- par trimestre.
16. Les vacances sont calquées sur le calendrier scolaire du canton de Vaud. Les jours de congés particuliers sont les suivants: lundi 18 septembre 2023 (Jeûne), jeudi 09 et vendredi 10 mai 2024 (Ascension), lundi 20 mai 2024 (Pentecôte) et lundi 3 juin 2024 (Fête de Grandcour).
17. Groupe forêt: si la forêt devient un lieu dangereux en raison des intempéries (tempête, orage) un changement de programme être proposé.
18. Le lieu d'accueil est soumis à l'autorisation et au contrôle du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ) du canton de Vaud.
19. À partir de 38,5° de fièvre, l'éducatrice est autorisée à administrer une dose de fébrifuge à l'enfant si elle ne peut atteindre son parent au numéro d'urgence transmis. De la crème désinfectante est appliquée en cas de plaie à désinfecter. De l'Arnica en granule et en gel est utilisée en cas de contusion et en cas d'urgence, le personnel de L'Arc-en-Ciel est autorisé à appeler les services compétents.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à Florence Liechti,  
responsable des inscriptions, au 079 512 68 71.

## **VEUILLEZ CONSERVER CE DOCUMENT PRÉCIEUSEMENT!**

### Comité

*Camille Marion – présidente*

*Léa Moret – caissière*

*Benjamin Chabloz – secrétaire*

*Elvira Maeder – communication*

*Florence Liechti – inscriptions*

*Nadine Liechti – ressources humaines*

### Éducatrices

*Sabine Huber – responsable*

*Béatrice Brasey*

### Accompagnatrices

*Luciana da Costa da Fonte*

*Laurie Constantin*